

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 18 décembre 2006

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM, Président  
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 18 décembre 2006 sur convocation  
adressée par le Président le 12 décembre 2006.

**Étaient présents :**

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	M. Louis FRENE
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	/
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER	M. Roger SCHEIDECKER
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	M. J.B. PANNEKOECKE	Mme Patricia CASNER
LA BROQUE	M. Pierre MATHIOT	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Jean-Pierre AMOROS
GRANDFONTAINE	M. Etienne MAIRE	M. Philippe REMY
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST MUHLBACH-SUR-
BRUCHE	M. Pierre KUNTZMANN	/
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean-Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Pascal DOUVIER
RANRUPT	Mme Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	/
RUSS	M. Léon WEISSENBERGER	M. Alain LACAVE
SAALES	M. Jean VOGEL	M. Bernard KLEIN
SAINTE-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	/
SAULXURES	/	M. Gérard BOULANGER SCHIRMECKM.
Frédéric BIERRY	M. Jean-Frédéric HEIM SCHIRMECK	M. Daniel GENLOT
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN WALDERSBACH M.
Pierre REYMANN	M. Lucien LANOIX	
WILDERSBACH	M. André FASSLER	M. Paul FISCHER
WISCHES	M. Alain FERRY	/
	M. Jean-Luc POIREL	

**Avaient donné procuration :**

BELLEFOSSE	M. Jean CHRISTMANN avait donné procuration à M. Alice MOREL
BELMONT	M. Edmond VOLTZ avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme Christine MORITZ avait donné procuration à M. P. KUNTZMANN
SAINTE-BLAISE LA ROCHE	M. Francis FRERING avait donné procuration à M. Bernard ENCLOS
SAULXURES	M. Gérard OURY avait donné procuration à M. Gérard BOULANGER
WISCHES	M. Guy VANEY avait donné procuration à M. Jean-Luc POIREL

**Était excusé:**

ROTHAU	M. Jean-Paul MASSON
--------	---------------------

**Assistaient à la réunion :** Mesdames Anne-Catherine OSTERTAG, Anne-Camille PAULI, Joëlle TOUNOUNTI, Christiane HILD, Christelle LADENBURGER, Estelle MERY, Clarisse PETIT. Messieurs Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

**Ordre du Jour**

Approbation du procès verbal de la séance du 20 novembre 2006,  
Décisions du bureau du 04 et du 11 décembre 2006,  
Communications,  
Ferme de la Perheux : Abri touristique, travaux complémentaires,  
Halte-Garderie La Gaminerie : Demande de subvention 2007, convention avec l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin,  
Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nancy : M ou Mme Eddie Knoderer c/ commune de Saulxures,  
Zone d'Activités de Russ-Barembach : Acquisition de terrains,  
Colibri Bruche, relais AMAT : Demande de subvention 2007,  
Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche : Demande de subvention 2007,  
Mathématiques sans frontières : Demande de subvention,  
Salle Polyvalente de La Broque :  
Adoption de l'Avant Projet Définitif et du programme de travaux,  
Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre,  
Aménagement de la gare TER de Wisches et de ses abords : Demande de subvention au titre de l'enveloppe globalisée,  
Scierie Haut Fer à Ranrupt : approbation des marchés,  
Décision modificative n°8,  
Divers.

## **1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2006,**

**Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2006 est approuvé, à l'unanimité.**

## **2/ DECISIONS DU BUREAU**

### **A) DU 04 DECEMBRE 2006**

#### **PLANS PAYSAGERS INTERCOMMUNAUX : AIDE AU DEBOISEMENT : COMMUNES DE BAREMBACH ET RUSS**

**CONFORMÉMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 mai 2003,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser des subventions d'un montant total de **414.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'opération « Plans Paysagers Intercommunaux : Aide au déboisement », pour le travail spécifique de suppression de micro-boisement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6572 du Budget Primitif 2006.

#### **ATELIER-RELAIS A SCHIRMECK : ETUDE DE SOLS,**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 février 2005 relative à la construction d'un Atelier-Relais à Schirmeck,

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer le contrat à intervenir avec la Société **CEBTP SOLEN**, domiciliée Technoparc II, 29 Route de la Wantzenau, 67800 HOENHEIM, représenté par Mme Camille JANUEL.

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, soit **2 650,00 € HT** sera prélevée sur le programme "Construction

d'un atelier-relais à Schirmeck".

### **MAISON DE SERVICE A SAALES : REMISE EN ETAT DE LA CHAUDIERE,**

VU les délibérations du Conseil de Communauté en dates du 21 juillet 2003 et 16 février 2004 relatives à la Maison de Services à Saâles,

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de faire réaliser des travaux de remise en état de la chaudière de la maison de services à Saâles,

**AUTORISE** le Président à passer commande de ces travaux auprès de l'entreprise **ACKER Jean-Paul**, 113, Grand'Rue, 67130 SCHIRMECK, et à payer les factures correspondantes.

Le montant total des travaux est évalué à **1 029.03 € HT**.

### **B) DU 11 DECEMBRE 2006,**

### **PLANS PAYSAGERS INTERCOMMUNAUX : AIDE AU DEBOISEMENT : COMMUNE DE BAREMBACH**

**CONFORMÉMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 mai 2003,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser des subventions d'un montant total de **1 239,30 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'opération « Plans Paysagers Intercommunaux : Aide au déboisement », pour le travail spécifique de suppression de micro-boisement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6572 du Budget Primitif 2006.

### **TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE DE BAREMBACH : AVENANT N° 01 AU LOT 3 .10 PLOMBERIE SANITAIRE**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 18 octobre 2004,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

Avenant n° 01 en plus value au lot n° 3-10 – Plomberie sanitaire - attribué à l'entreprise **ACKER** pour des travaux supplémentaires, d'un montant de **1 450,00 € HT**.

Les sommes nécessaires seront prélevées sur le programme " Aménagement d'un terrain de football à Barembach ".

### **3/ COMMUNICATIONS,**

#### **CONTOURNEMENT DE ROTHAU**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté du courrier adressé par Madame Alice MOREL, Messieurs Alain FERRY, Frédéric BIERRY, Pierre GRANDADAM, Jean-Bernard PANNEKOECKE et Marc SCHEER à Monsieur le Président du Conseil Général du Bas-Rhin relatif au contournement de Rothau. Les élus de la Haute-Bruche tiennent à réaffirmer leur attachement à la réalisation d'un contournement routier de l'agglomération de Rothau-La Claquette, maintenant les liaisons inter villages, permettant une amélioration de la fluidité du trafic et du cadre de vie dans les parties urbanisées, assurant une meilleure desserte de la Haute-Vallée de la Bruche.

## **OPAH**

La convention quadripartite à passer entre la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, le Département, La Région et la SACI (Crédit Immobilier d'Alsace) est transmise à l'ensemble des co signataires. Cette convention est mise à disposition du public pendant un mois et seulement après, l'OPAH pourra commencer. La commission permanente du Conseil Général a décidé aujourd'hui de la subvention pour le suivi animation de l'OPAH.

## **FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PROFESSIONNELS**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté du courrier de remerciement de Monsieur le président de la FAP (Fédération des Associations de Professionnels).

## **COLLOQUE « PENSER LE TERRITOIRE PAR LE PAYSAGE » DU 23 ET 24 MARS 2006**

Les actes sont sortis : Chaque maire sera destinataire d'un exemplaire. Merci au Pays Bruche- Mossig-Piemont et au Gal leader + qui ont contribué à ce travail et à la valorisation. Le document sera également très prochainement en accès sur le site de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

Les retombées directes de cet événement en Haute Bruche :

**Le mardi 30 janvier 2007** (Après midi ) nous accueillerons **un groupe d'experts et chercheurs Franco-Allemands agricoles (chercheurs INRA, CEMAGREF, ...)** Le pilotage est porté par le Ministère de l'Agriculture à Paris et plus précisément Régis Ambroise (Chargé de Mission Paysage) Pierre Loyat (chargé de mission auprès du DG) en collaboration avec le CEES / ENA (CEES : Centre des études européennes de Strasbourg) en la personne de Pierre Ruel (Directeur) : Ils ne viennent pas uniquement pour voir le travail fait dans le domaine de la gestion de l'espace et des paysages mais aussi pour chercher et alimenter des sujets de recherche.

**Le 8 Février 2007 : intervention PG et JSL aux 1<sup>er</sup> Etats généraux du paysage** qui ont lieu à Paris suite à la signature du Manifeste sur les paysages : l'intervention aura lieu dans le cadre de « ATELIER B : COORDONNER LES INTERVENTIONS DES ACTEURS DU PAYSAGE » les collectivités : les plus aptes à coordonner les acteurs et mettre en avant la dimension territoriale avec un rôle central

Pour ceux qui veulent en savoir plus : site : HYPERLINK "http://www.reseau-ideal.asso.fr/paysages/" <http://www.reseau-ideal.asso.fr/paysages/>

## **SESSION « HABITER EN HAUTE BRUCHE » DU 05 AVRIL 2006**

Les actes sont en cours d'élaboration et seront disponibles 1<sup>er</sup> trimestre 2007.

Les retombées directes de cet événement en Haute-Bruche :

L'ASMA (Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne) a décidé de réaliser son Assemblée Générale le 29 Avril 2007 dans la Haute-Bruche : elle propose de primer un certain nombre de Fermes vosgiennes réhabilitées. Si dans vos communes, vous avez de bons exemples : merci de nous le faire savoir et le dire à JSL

## **CONTOURNEMENT DE SCHIRMECK**

L'inauguration aura lieu le 28 janvier 2007.

## **CHANTIERS EN COURS**

Le Président fait le point sur les chantiers suivants

*Scierie Haut fer* : Les marchés ne pourront être attribués ce soir .

*Donon* : Le permis de construire est en cours.

*Atelier-relais à Colroy la Roche* : Le chantier a démarré et le plan de financement est bouclé .

*Atelier-relais à Schirmeck* : Le chantier débute cette semaine. Dans les divers, nous prendrons une délibération pour solliciter une subvention au titre de l'objectif 2.

*Terrain de football à Barembach* : Avancement très lent. Nous avons eu une réunion de présentation le 06 décembre pour les élus, les différents clubs de foot et les enseignants.

## **CLINIQUE SAINT LUC A SCHIRMECK**

Le projet a été retenu au titre des Pôles d'Excellence Rurale (PER)

## **ACQUISITION PLATEFORME DU DONON**

Monsieur le Président a adressé à la SAFER Alsace un courrier concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section 3 N° 13 sur la Commune de Grandfontaine.

## **PROVAL ET TAPIS ROUGE**

Le Président informe le Conseil de Communauté de l'Opération Tapis Rouge qui s'est déroulée le 16 décembre dernier. 65 artisans, commerçants et services ont offert sourires, bredele et sacs shopping à leurs clients. Grâce à leur participation et leur enthousiasme, l'opération Tapis Rouge a été un succès.

## **4/ FERME RELAIS DE LA PERHEUX**

### **ABRI TOURISTIQUE, TRAVAUX COMPLEMENTAIRES**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté un programme complémentaire de travaux à entreprendre à la Ferme-Relais de la Perheux.

Après concertation avec l'exploitant et les élus de Wildersbach, il s'avère nécessaire de modifier l'abri touristique, afin d'y installer des toilettes indépendantes de l'habitation, un espace de vente des produits et de restauration mieux dimensionné, de type Ferme-Auberge.

Le coût des travaux est évalué à **125 000,00 € HT**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 6 (six) abstentions et 46 (quarante six) voix pour,

### **DECIDE**

d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation de ce bâtiment.  
d'organiser une consultation de maîtrise d'œuvre pour réaliser ce programme.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

**SOLLICITE** les aides prévues pour ce type d'opération auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil Général du Bas-Rhin et du Conseil Régional d'Alsace.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer le contrat de maîtrise d'œuvre, tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir.

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

**VU** le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R 421.1.1,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122.21,

**CONSIDERANT** le projet d'aménagement de l'abri touristique à Wildersbach,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quatre (4) abstentions et 48 (quarante huit) voix pour,

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche à déposer la demande de permis de construire en vue de la réalisation du projet précité.

## **5/ HALTE-GARDERIE LA GAMINERIE : DEMANDE DE SUBVENTION 2007, CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES DU BAS-RHIN,**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la situation du multi-accueil « La Gaminerie » à Saulxures .

**CONFORMEMENT** à l'article 3.1 actions en faveur de la petite enfance de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts, extension des compétences et définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 2 (deux) voix contre, 4 (quatre) abstentions et 46 (quarante six) voix pour,

**DECIDE** de

passer une convention de gestion d'une durée d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 avec l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin. Le Multi accueil de la Gaminerie à Saulxures aura une valeur de test en matière de fonctionnement et de fréquentation pour l'année à venir, verser à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin, une participation évaluée à **60 000,00 €**

**AUTORISE** le Président à passer et à signer les conventions de financement à intervenir et toutes pièces relatives à cette opération.

Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2007.

**6/ ARRET DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE NANCY : M OU MME EDDIE KNODERER C/ COMMUNE DE SAULXURES,**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté de l'arrêt rendu par la Cour Administrative d'Appel de Nancy du 13 novembre 2006 dans l'affaire Communauté de Communes de la Haute-Bruche, Commune de Saulxures / Consorts Knoederer.

La CAA a réformé le 1<sup>er</sup> jugement rendu par le Tribunal Administratif de Strasbourg le 25 mai 2005, la partie adverse ayant interjeté appel du jugement. La commune de Saulxures et la Communauté de Communes de la Haute-Bruche sont condamnées solidairement au paiement d'une somme de **20 000,00 €**, en réparation du préjudice moral et des troubles dans leurs conditions d'existence supportés par les époux Knoderer, et d'une somme de **1 500.00 €** en application de l'article L 761-1 du Code de Justice Administrative.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nancy,

**DECIDE**

de ne pas se pourvoir en cassation,  
de verser la somme de **10 750,00 €** à la CARPA,

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites en Décision Modificative n° 8 au Budget primitif 2006 .

**7/ ZONE D'ACTIVITES DE RUSS-BAREMBACH : ACQUISITION DE TERRAINS,**

Le Conseil de Communauté , après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VU** l'avis de Monsieur l'Inspecteur Principal du Service des Domaines en date du 30 janvier 2006 et du 31 janvier 2006.

**DECIDE** d'acquérir

au prix de **320,00 € l'are**, toutes indemnités confondues, la parcelle cadastrée comme suit:  
**Commune de Russ, section 12, parcelle 132, lieu dit « meistematt », d'une superficie de 20.70 ares,**

au prix de **4 320,00 € l'are**, toutes indemnités confondues, la parcelle cadastrée comme suit:  
**Commune de Russ, section 3, parcelle 211, lieu dit « Rain du Kolme », d'une superficie de 5.12 ares,**

**propriété de :** Héritiers de Mademoiselle Valérie WECHEIDER à Russ,

Soit un montant total de **28 742,40 €**. Les frais de notaire et notamment ceux relatifs à la dévolution successorale seront à la charge de l'acquéreur.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 2111 du programme « Zone d'Activités de Russ Barembach ».

**8/ COLIBRI BRUCHE, RELAIS AMAT : DEMANDE DE SUBVENTION 2007,**

Messieurs Marc SCHEER et Pierre REYMANN ne prennent pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'Association Colibri Bruche la somme de **38 000,00 €** pour l'année 2007.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer toutes pièces relatives à la création et à la gestion du Relais Assistantes Maternelles et notamment les conventions à intervenir.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au Budget Primitif 2007.

#### **9/ OFFICE DE TOURISME DE LA HAUTE-VALLEE DE LA BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION 2007.**

**VU** la convention de financement et de partenariat passée entre la Communauté de Communes de la Haute-Bruche et l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche en date du 13 mars 2003 et renouvelée en date du 21 novembre 2005,

**VU** la demande de subvention de Madame la Présidente de l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche en date du 20 novembre 2006,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

de verser à l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche une participation de fonctionnement de **90 000,00 €** pour l'année 2007.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2007.

#### **10/ MATHEMATIQUES SANS FRONTIERES : DEMANDE DE SUBVENTION 2007.**

**CONSIDERANT** que Mathématiques Sans Frontières est une compétition organisée par une association culturelle et scientifique composée de Professeurs, de Chefs d'Etablissements et d'Inspecteurs de l'Education Nationale,

**CONSIDERANT** que les objectifs de cette compétition destinée aux classes de troisième et de seconde sont de :

Susciter l'intérêt de tous pour les mathématiques,  
Valoriser la pratique d'une langue étrangère,  
Favoriser le travail en équipe et l'esprit d'initiative,

**CONSIDERANT** que les classes de troisième des Collèges Frison Roche et Haute-Bruche participent à cette opération,  
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention de **305,00 €** à l'association "Mathématiques Sans Frontières", au titre de la participation au prix du palmarès du concours.

Les sommes nécessaires au paiement seront prévues au Budget Primitif 2007.

#### **11/ SALLE POLYVALENTE DE LA BROQUE**

##### **ADOPTION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET DU PROGRAMME DE TRAVAUX.**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 juillet 2003 relative au programme de travaux de la salle polyvalente de La Broque,

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 juillet 2005 relative au lancement du concours de

maîtrise d'œuvre,

VU les délibérations du conseil municipal de La Broque en date du 24 novembre 2006 et du 13 décembre 2006 relatives au programme d'aménagement de la Salle Polyvalente

Le programme d'investissement comprend deux éléments :

La restructuration des deux salles de sport  
la création d'une salle socio-culturelle

De la Salle Polyvalente de La Broque, soit au total 2833 m2 construits ou réhabilités .

Au stade de l'avant-projet définitif (APD), le coût des travaux (travaux, maîtrise d'œuvre et divers) est estimé à **4 000 000,00 € HT**.

Par délibération en date du 24 Avril 2006, le Conseil de Communauté a décidé de confier au Cabinet MUHLBERGER ET ASSOCIES, la maîtrise d'œuvre de ce programme, à l'issue d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** l'avant-projet détaillé et le programme de travaux présentés,

**DECIDE** que la Communauté de Communes de la Haute-Bruche assurera la maîtrise d'ouvrage de ce programme,

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Conseil Général du Bas-Rhin	<b>902 000,00 €</b>	( 23 %)
Conseil Régional d'Alsace	<b>98 000,00 €</b>	( 2 %)
Commune de La Broque,	<b>1 000 000,00 €</b>	(25 %)
Communauté de Communes de la Haute-Bruche	<b>2 000 000,00 €</b>	( 50 %)

**SOLLICITE** les aides du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Région Alsace pour la réalisation du programme de restructuration de la Salle Polyvalente de La Broque. La Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'engage à financer le coût non subventionné de ce programme La commune de La Broque s'engage à financer 25% du coût HT du programme..

#### **AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE,**

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 juillet 2003 relative au programme de travaux de la salle polyvalente de La Broque,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 juillet 2005 relative au lancement du concours de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil Communauté en date du 24 avril 2006 relative au marché de maîtrise d'œuvre,

VU l'article 4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et plus particulièrement l'article 4.1. relatif aux modalités de fixation du forfait de rémunération et au forfait définitif de rémunération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant :



Avenant N° 01 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au Cabinet MUHLBERGER à Altorf, représenté par Monsieur MUHLBERGER.

Le taux de rémunération est arrêté à 11% sur un coût de programme au stade avant-projet détaillé de 3 158 000,00 € HT soit une rémunération de 347 380.00 € HT.

Le taux de rémunération était de 11 % sur un projet estimé à 2 300 000,00 € HT. La rémunération provisoire était de 253 000,00 € HT.

L'avenant se monte à la somme de 94 380,00 € HT. Cet avenant permettant de fixer le coût prévisionnel de l'ouvrage après Avant-Projet Définitif, il fixe le forfait définitif de rémunération.

Le montant définitif de rémunération de 34 500.00 € HT pour la mission complémentaire Ordonnancement, pilotage et Coordination reste inchangé.

Le montant Total de rémunération est donc de 381 880.00 € HT .

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le programme "Restructuration de la Salle Polyvalente de La Broque".

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Conseil de Communauté procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Sont élus, à l'unanimité :

**Monsieur René PETIT**

*Premier Vice-Président de la Communauté de Communes  
Maire de Fouday*

**Suppléant : Monsieur Albert SEILER**

*Délégué  
Maire de Blancherupt*

**Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE**

*Deuxième Vice-Président de la Communauté de Communes  
Maire de La Broque*

**Suppléant : Monsieur J-F HEIM**

*Délégué, Adjoint au Maire de Schirmeck*

**Monsieur Pierre MATHIOT**

*Délégué, Adjoint au Maire de La Broque*

**Suppléant : Madame Patricia CASNER**

*Déléguée, Adjoint au Maire de La Broque*

Cette commission siègera sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM, Président.

### **12/ AMENAGEMENT DE LA GARE TER DE WISCHES ET DE SES ABORDS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE GLOBALISEE,**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le programme de travaux à prévoir sur le site de la Gare de Wisches .

Le programme est estimé à 319 974,00 € HT. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la SNCF. La commune de Wisches participera à hauteur de 90 791.77 €. Pour boucler le plan de financement, il conviendrait que la Communauté de Communes de la Haute-Bruche affecte 15 000,00 € de son enveloppe globalisée à ce projet.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter au projet d'aménagement des abords de la gare de Wisches la somme de 15 000,00 € à prélever sur l'enveloppe globalisée du Département.

### **13/ SCIERIE HAUT FER A RANRUPT : APPROBATION DES MARCHES**

Délibération remise à une date ultérieure

Messieurs Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

#### 14/ DECISION MODIFICATIVE N°8,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
192/040	plus/ moins value cession d'immo	217 000,00 E	
2138/21	Autres constructions		217 000,00 E
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>217 000,00 E</b>	<b>217 000,00 E</b>
6456/012	Cotisations FNC suppl.fam.	-11 000,00 E	
6712/67	Amendes fiscales et pénales	11 000,00 E	
675/042	Valeur comptable immob. cédées	217 000,00 E	
776/042	Dif. réal. reprise au resultat		217 000,00 E
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>217 000,00 E</b>	<b>217 000,00 E</b>

Cette décision modificative constate par les écritures budgétaires adéquates la sortie du bien intitulé Rucher-école des Charasses de l'actif de la Communauté de Communes. Cette décision est conforme aux nouvelles compétences de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche. La commune de Colroy-La-Roche a pris une Décision dans le même sens et a intégré ce même bien dans l'actif communal.

#### 15/ DIVERS

##### INDEMNISATION SUITE A UN SINISTRE,

Une déclaration de sinistre dommages-ouvrage a été faite le 15 septembre 2005 pour un dégât des eaux à la Clinique saint luc. Le coût des réparations s'élève à la somme de **2 338 ,18 € TTC**.

Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** l'indemnité d'un montant de **2 338,18 €** versée par **GROUPAMA**.

**RECONNAIT** être totalement et définitivement indemnisé de toutes les conséquences de ce sinistre.

##### CONVENTION D'ECHANGES DE DONNEES GEOGRAPHIQUES

Monsieur le Président expose au Conseil, l'intérêt de disposer de bases de données acquises par le Conseil Général du Bas-Rhin, dans le cadre de la politique paysagère intercommunale. En contrepartie, la Communauté de Communes de la Haute-Bruche mettrait à disposition du Conseil Général, les résultats des études paysagères et en particulier, les éléments cartographiques de zonages paysagers.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer une convention d'échanges de données géographiques à intervenir avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

##### LAITERIE DU CLIMONT À SAALES : CESSIONS DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté du courrier de Monsieur Christian Haessig, Président de la SAS Laiterie du Climont, par lequel ce dernier se porte acquéreur de l'ensemble immobilier « Laiterie du Climont » au prix de **180 000,00 €**,

**CONSIDERANT** l'état du bâtiment ainsi que les réparations et remises aux normes diverses estimées sommairement à la somme de **80 000,00 €**, qui sont à financer par le propriétaire.

**CONSIDERANT** que la cession de cet ensemble immobilier peut se faire sans dommages pour la Communauté de Communes de la Haute-Bruche et pour le devenir de la Zone d'Activités de Saâles,

**VU** l'avis du Domaine en date du 13 décembre 2006,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de céder à la Société Laiterie du Climont SAS, au prix de **180 000,00 €** la parcelle cadastrée comme suit : Commune de Saâles, section 12, parcelle n°160/28 d'une contenance de 40.93 ares, sol, usine,

**AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié à intervenir.

### **TRANSFERT DE COMPETENCES**

Dans ce cadre, les conventions de mise à disposition des salles seront signées par le président et les recettes encaissées par la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, il y a donc lieu de délibérer sur les tarifs de mise à disposition, en fait on reprend ceux décidés par les communes.

### **HALL DE SPORT DE SCHIRMECK : TARIFS DE MISE A DISPOSITION**

**VU** la délibération prise en Conseil de Communauté en date du 15 mai 2006, relative au modification des statuts, extension des compétences et définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,

Le Président présente au Conseil de Communauté le projet de convention et de participation aux frais de chauffage et de fonctionnement du Hall de Sports et de son annexe

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** les tarifs suivants :

5 € de l'heure pour les Sociétés Locales et extérieures ayant une activité régulière,

**Gratuit** pour la formation des jeunes,

**46 €** par jour ou **23 €** pour la ½ journée quelle que soit la durée d'utilisation pour les utilisateurs occasionnels du Hall de Sports.

Une caution de **153 €** sous forme de chèque leur sera demandée en garantie des dommages éventuels.

Un forfait nettoyage pourra être retenu si la salle n'est pas rendue dans un état satisfaisant.

Les établissements scolaires de SCHIRMECK (Collège) verseront un **montant forfaitaire annuel**,

L'utilisation du Hall de Sports demeure **gratuite** pour les écoles primaires de SCHIRMECK,

Possibilité pour les particuliers de louer la « Salle Annexe »

**50 €** pour les habitants de la commune,

**100 €** pour les habitants des communes extérieures

**AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, à signer tous documents relatifs à ce projet.

### **SALLE POLYVALENTE DE LA BROQUE : MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS**

**VU** la délibération prise en Conseil de Communauté en date du 15 mai 2006, relative au modification des statuts, extension des compétences et définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,

Le Président présente au Conseil de Communauté le projet de convention et de participation aux frais de chauffage et

de fonctionnement de la Salle Polyvalente de La Broque,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les tarifs suivants :

<i>Petite salle</i>	Journée : <b>154 €</b> / Demi Journée : <b>77 €</b>
<i>Grands Salle</i>	Journée : <b>230 €</b> / Demi Journée : <b>115 €</b>
<i>Cuisine</i>	<b>31 €</b>
<i>Bar</i>	<b>31 €</b>
<i>Vaisselle</i>	<b>31 €</b>

La location aux clubs sportifs ou aux particuliers est de **4,60 € de l'heure**,

Une caution de **77 €** sous forme de chèque sera déposée en garantie des dommages éventuels.

**AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, à signer tous documents relatifs à ce projet.

### **ATELIER-RELAIS À SCHIRMECK : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE L'OBJECTIF 2**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme d'investissement pour l'atelier-relais à Schirmeck .

Le plan de financement du programme établi comme suit :

<b>Conseil Régional d'Alsace :</b> (10 % du programme plafonné à 401 769.50 €) (Décision de la Commission Permanente du conseil régional d'Alsace du 01 décembre 2006)	<b>40 176,95 €</b>
<b>Objectif 2, Crédits Européens :</b> Montant sollicité	<b>9530.00 €</b>
<b>Conseil Général du Bas-Rhin</b> (20 % du programme plafonné à 312 979.78 €) (Décision de la Commission Permanente du Conseil Général du Bas-Rhin du 20 novembre 2006)	<b>62 595,96 €</b>
<b>Communauté de Communes de la Haute-Bruche</b>	<b>337 697,09 €</b>
<b>Soit un montant total de</b>	<b>450 000,00 €</b>

**SOLLICITE** une subvention au titre des Fonds Européens – Objectif 2 pour la réalisation d'un programme de construction d'un Atelier Relais sur la commune de Schirmeck.

La Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'engage à financer le coût non subventionné de ce programme.

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 Heures 10.**

Compte-rendu du Conseil de Communauté en date du 18 décembre 2006

PAGE

PAGE 14

